



Mairie de SAINT-CYR-DU-DORET
3 Route de Fontenay le Comte
17170 SAINT-CYR-DU-DORET
☎ 05.46.27.83.18.
✉ mairie@stcyrdudoret.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

Séance du 5 février 2026

Nombre de membres
en exercice : 13
présents : 8
pouvoirs : 3
votants : 11

Date de la convocation : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Ghislaine GOT, Maire.

Présents : Mme Ghislaine GOT, M. Didier DENIS, Mme Aurélie BOUYER, M. Fabien CHEVALIER, M. Benjamin DELAIRE, Mme Johanna GRASSET, M. David SOUCHET et Mme Elodie VIAUD.

Excusés : Mme Audrey DENIMAL, M. Cyril CHAUVIN et Mme Nathalie SCHOPPE.

Pouvoirs : M. Cyril CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Johanna GRASSET, Mme Audrey DENIMAL a donné pouvoir à M. Didier DENIS et Mme Nathalie SCHOPPE a donné pouvoir à Mme Ghislaine GOT.

Absentes : Mme Aurore CASTELLIER et Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER.

Arrivée à 19h45 de Mme Johanna GRASSET.

Madame Elodie VIAUD a été élue secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2025

Madame le Maire présente le compte-rendu qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026_02_05_01 CONVENTION AUPRES DE LA CDC AUNIS ATLANTIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL DE SUIVI ENERGETIQUE

Monsieur Didier DENIS, Adjoint délégué aux travaux expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a mis en place un service de conseil en énergie partagée afin d'aider les communes à mieux maîtriser leur consommation.

Dans ce cadre, la CDC grâce à un conventionnement avec le SDEER, a pu acquérir un logiciel de suivi énergétique et propose à ses communes membres d'en bénéficier.

M. Didier DENIS indique que le tarif pour profiter de ce logiciel a été fixé à 1.40€ HT par point de livraison pour la première année (grâce aux financements du fonds chêne de l'ACTEE), puis à 2.80 € HT à partir de la deuxième année.

La commune a actuellement 13 points de livraison, pour un abonnement annuel de 18.20 € HT la 1^{ère} année et 36.40 € HT la 2^{ème} année.

Entendu l'exposé de M. Didier DENIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Donne son accord pour la signature de la convention de mise à disposition d'un logiciel de suivi énergétique par la CDC Aunis Atlantique
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N° 2026_02_05_02 CONVENTION AUPRES DE LA CDC AUNIS ATLANTIQUE PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention, certains éléments ayant évolué notamment au niveau de la dématérialisation des actes.

Vu la délibération N° CCom03122025_19 du conseil communautaire du 3 décembre 2025, autorisant le Président ou son représentant à signer le renouvellement des conventions portant sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

Mme le Maire présente la convention et propose de la renouveler.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour, 1 Abstention M. Fabien CHEVALIER) :

- Donne son accord pour la signature de la convention portant sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CDC Aunis Atlantique
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N° 2026_02_05_03 MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (AUTORITE LOCALE COMPETENTE DU PCRS)

Mme le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Mme le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :
« *Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan*

compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour, 1 Abstention M. Fabien CHEVALIER) :

- ✓ Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. Didier DENIS, adjoint délégué aux travaux indique que la chaudière desservant la mairie, la salle des fêtes et le logement qui a été en panne à la fin de l'année a été réparée, il est envisagé de se munir de pièces de rechange pour éviter les délais de réparation.
- ✓ Il fait également part aux membres du conseil de la demande d'un administré de pouvoir prolonger son compteur provisoire pour continuer d'effectuer ses travaux. Mme le Maire est autorisée à signer la demande.
- ✓ Mme le Maire demande si elle peut prévoir l'achat des chocolats de Pâques ou est-ce à la prochaine municipalité de le faire sachant que le délai ne permettra pas une présentation des chocolats par l'association. Les membres du conseil l'autorisent à acheter les chocolats.
- ✓ Elle fait également part du besoin d'autoriser les occupations du domaine public demandées par l'association St Cyr bouge avec vous, ainsi que la réservation du matériel communal pour leur permettre de prévoir leurs animations. Les membres du conseil acceptent que Mme le Maire signe les autorisations nécessaires au bon déroulement des animations.
- ✓ La tarification des cavurnes, du columbarium et règlement du cimetière seront actualisés lors du prochain conseil.
- ✓ Mme le Maire remercie les conseillers d'avoir effectué la distribution du bulletin municipal en fin d'année.
- ✓ Le prochain conseil municipal est fixé le 5 Mars à 19h00.
- ✓ La feuille de permanence pour les élections municipales du 15 mars est distribuée aux conseillers présents afin qu'ils puissent se positionner.
- ✓ Mme le Maire informe les conseillers que le spectacle de Noël à destination des enfants n'a pas accueilli beaucoup de public.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h45.

La secrétaire de séance,
Élodie VIAUD



Le Maire,
Ghislaine GOT



